ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1406

présenté par M. Gosselin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12 SEPTIES, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, un rapport dont l'objet est d'évaluer le contenu, l'efficacité, les effets et les coûts de la journée défense et citoyenneté.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La journée défense et citoyenneté (JDC) s'impose à tous les citoyens avant l'âge de 18 ans. Cette journée permet de rappeler à chacun d'établir un contact direct avec la communauté militaire, d'en découvrir les métiers, de se voir expliquer la citoyenneté et présenter les formes de volontariat tels que le service civique. Elle comporte également un test d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue français et une information à la sécurité routière et au secourisme.

Etape-clé du parcours de citoyenneté, cette journée constitue un moyen privilégié pour sensibiliser les jeunes Français à leurs droits et devoirs de citoyens, aux enjeux de la défense nationale, au devoir de mémoire.

Elle perd trop, peu à peu, ce caractère et dès lors, se dénature.

C'est pourquoi le présent amendement propose la remise au Parlement d'un rapport dont l'objet et d'évaluer le contenu, l'efficacité, les effets et les coûts de la JDC.